

ARRETE N° 75 - 2014
POLICE DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT

Travaux Branchement Gaz GRDF
Réalisés par la SARL SIMON et FILS
Au 29 rue des Quatre Fils AYMON

Le Maire de la Commune de MARBACHE,

- Vu les articles L 2213-2, 1^{er} alinéa et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la Déclaration de projet de travaux en date du 6 novembre 2014 formulée par Monsieur Claude CURCIO représentant GRDF, Allée Philippe Lebon à MONTIGNY-LES-METZ (57950), conjointe à la Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux en date du 6 novembre 2014, formulée par Madame SIMON Catherine de la société SIMON et Fils, sise 314 rue du Bois le Prêtre à PONT-A-MOUSSON (54700), pour effectuer des fouilles sous trottoir ou accotement et sous chaussée pour un raccordement en gaz, chez Monsieur Nicolas MANGE, au 29 rue des Quatre Fils AYMON, du lundi 24 novembre 2014 au vendredi 28 novembre 2014,
- Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux.

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'entreprise **SIMON et FILS**, sise rue du Bois le Prêtre à PONT-A-MOUSSON (54700), mandatée par GRDF, est autorisée à effectuer des fouilles sous trottoir ou accotement et sous chaussée, pour un branchement Gaz chez Monsieur Nicolas MANGE,

Au 29 rue des Quatre Fils AYMON,
du lundi 24 novembre 2014 jusqu'au vendredi 28 novembre 2014.

Article 2 : En fonction de l'importance du chantier, la chaussée sera rétrécie et le stationnement interdit sur l'emprise du chantier.

Article 3 : Pendant la durée des travaux, la signalisation sera assurée et matérialisée par l'entreprise SIMON et Fils.

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de POMPEY FROUARD,
- La Caserne des Pompiers de POMPEY,
- La Brigade Intercommunale du Bassin de Pompey,
- L'entreprise SIMON,
- Affichage.

MARBACHE, le 13 novembre 2014

Le Maire,
Jean-Jacques MAXANT

